Surfaces des zones réservées

Numéro	Zone	Surface
1	ZM	2'350 MCarrés
2	ZV	2'350 MCarrés

COMMUNE DE LE CHÂTELARD

Modification du plan d'aménagement local (PAL)
DEFINITION DE ZONES RESERVEES

PLAN D'AFFECTATION DES ZONES (PAZ)

ENQUÊTE PUBLIQUE

Décembre 2022

LEGENDE

Modifications soumises à l'enquête publique

- Zones réservées

Informations indicatives

Zone d'affectation en vigueur

- Zone de village
- Zone mixte
- Zone résidentielle à faible densité
- Zone d'intérêt général

Bâtiments

- Bâtiment
- Bâtiment projeté

CARTOUCHE D'APPROBATION

Mis à l'enquête publique par publication dans
la feuille officielle (FO) n°49, du 9 décembre 2022

Adopté par le Conseil communal de Le Châtelard :

Le Châtelard, le : 30 janvier 2023

La Secrétaire : Le Syndic :

Approuvé par la Direction du développement territorial,
des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement :

Fribourg, le : 17 JAN. 2024

Le Conseiller d'Etat, Directeur :

Urbasol *Mandat : URB010005.01*

Echelle : 1 :2'000